

Liste des Délibérations de la séance du
Conseil municipal du 14 Novembre 2023 à 19h00

- Délibération n°1 – Demande de subvention Fonds d’Innovation Pédagogique – Approuvée.
- Délibération n°2 – Choix de l’entreprise pour la réalisation de la Pumptrack - Approuvée.
- Délibération n°3 – Décision Modificative n°3 BP Commune 2023 – Approuvée.
- Délibération n°4 – Renouvellement EP secteurs Vitarelle et Mairie – Approuvée.
- Délibération n°5 – Remplacement du système d’allumage existant par des horloges astronomiques – Approuvée.
- Délibération n°6 – Décision Modificative n°2 sur BP Bois de Chêne 2023 – Approuvée.

PROCES VERBAL
SCEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 NOVEMBRE 2023 à 19h00

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur le Maire LAVAU, Maire.

Présents : Valérie RICARD, Rémi DEBAYE, Charlotte BERTIN, Cindy MANSO, Karine DE LA CONCEPTION, Karine DELORD-BONNETAT, Damien COLLIER, Jean-Pierre CARDOSO, Christelle MAZEYRIE, Anaïs FOURCASSIÉ, Morgan BABOULENE.

Absents : Jean CORREIA.

Procurations : Nicolas FERNANDEZ.

Secrétaire de séance : Karine DELORD-BONNETAT.

A- Ordre du jour :

1- Demande de subvention Fonds d'Innovation Pédagogique :

Dans le cadre de la démarche « notre école, faisons-la ensemble » lancée par le Conseil national de refondation (CNR), les équipes enseignante et ALAE de l'école de Trespoux-Rassiels ont élaboré le projet d'aménagement d'une salle dédiée à l'enseignement pédagogique.

Ce projet vise à aménager une partie de la salle de bibliothèque en un lieu dédié à l'enseignement de la technologie et à l'initiation à la programmation.

Il porte sur le codage informatique, la programmation de robots et l'utilisation de logiciels permettant le fonctionnement de machines (imprimante 3D, scie à chantourner, cricut) et vise à développer l'esprit scientifique.

Le montant des dépenses pour l'achat du matériel nécessaire à ce projet est de 11 986,72 € TTC.

Ce projet pédagogique peut bénéficier d'un soutien financier de 11 986 € maximum. Pour cela une convention doit être signée entre la collectivité et l'Etat.

Les sommes nécessaires à ces dépenses seront inscrites au budget principal de la commune en 2023.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique et tout documents s'y affèrent.

VOTE : 13

FAIT ET DÉLIBÉRÉ JOUR ET AN QUE DESSUS

2-Choix de l'entreprise pour la réalisation de la Pumptrack :

Suite à la mise en place du Conseil municipal enfant, la commune de TRESPoux-RASSIELS a accédé à une demande formulée par cette instance qui était la réalisation d'une Pumptrack (piste d'évolution destinée à tous les engins sur roue sans moteur ; VTT, rollers, skates...).

Une délibération a été prise en Février 2023 pour la réalisation de cet équipement limitant son coût à 95 760€. Une consultation a été mise en place auprès d'entreprises ayant déjà réalisées ce type d'équipement.

L'entreprise THOMAS&DANIZAN qui a réalisé plusieurs Pumptracks dans le Grand Sud-Ouest et qui s'est déplacé pour vérifier l'adaptabilité du terrain sur lequel nous envisageons la création de cette piste, a d'autre part, fourni l'ensemble des documents garantissant la fiabilité et le savoir-faire de cette entreprise.

Le maire propose donc au conseil de choisir cette entreprise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de choisir l'entreprise THOMAS&DANIZAN et d'autoriser M. le maire à :

- signer l'acte d'engagement ainsi que tous les documents et pièces nécessaires à ce dossier,
- Prévoir les sommes nécessaires au Budget.

VOTE : POUR 12 ABSTENTION : 1

FAIT ET DELIBERE JOUR ET AN QUE DESSUS.

3-Décision Modificative n°3 BP Commune 2023 :

Objet : DM N°3 Régularisation fin d'année sur BP COMMUNE 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget COMMUNE de l'exercice 2023.

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2131 (21) : Bâtiments publics	-18 000,00	021 (021) : Virement de la section de fonctionn.	-18 000,00
Total Dépenses	-18 000,00	Total Recettes	-18 000,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investissement	-18 000,00		
6411 (012) : Personnel titulaire	10 000,00		
65311 (65) : Indemnités de fonction	1 000,00		
6618 (66) : Intérêts des autres dettes	5 700,00		
6688 (66) : Autres	1 300,00		
Total Dépenses	-18 000,00	Total Recettes	-18 000,00

VOTE : POUR 13

Pour extrait conforme au registre des délibérations

4-Renouvellement EP secteurs Vitarelle et Mairie :

Monsieur le Maire, après avoir ouvert la séance, présente le projet *Renouvellement EP VITARELLE sur P L ECOLE* cité en objet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) approuve ce projet d'éclairage public, suivant l'avant-projet présenté par la FDEL., réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération Départementale d'Energies du Lot,
- 2) souhaite que ces travaux puissent être programmés au cours de l'année 2024,
- 3) s'engage à participer à ces travaux conformément au devis estimatif présenté par la FDEL, participation nette de TVA, et à financer cette dépense sur le budget communal au compte 2041582. Il est à noter qu'un bon pour accord définitif sera présenté par la FDEL à la commune après réalisation des études définitives.
- 4) Autorise la FDEL à lancer les études définitives et acte que le montant définitif des travaux sera précisé au conseil municipal pour approbation. Ces études feront l'objet d'une facturation à la commune en cas de non réalisation des travaux.
- 5) Autorise la FDEL à collecter le Certificats d'économie d'Énergie (CEE) générés par l'opération.

VOTE : POUR 13

FAIT ET DELIBERE JOUR ET AN QUE DESSUS.

5-Remplacement du système d'allumage existant par des horloges astronomiques :

Monsieur le Maire, après avoir ouvert la séance, présente le projet *Remplacement du système d'allumage existant par des horloges astronomiques* cité en objet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) approuve ce projet d'éclairage public, suivant l'avant-projet présenté par la FDEL., réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération Départementale d'Energies du Lot,
- 2) souhaite que ces travaux puissent être programmés au cours de l'année 2024,
- 3) s'engage à participer à ces travaux conformément au devis estimatif présenté par la FDEL, participation nette de TVA, et à financer cette dépense sur le budget communal au compte 2041582. Il est à noter qu'un bon pour accord définitif sera présenté par la FDEL à la commune après réalisation des études définitives.
- 4) Autorise la FDEL à lancer les études définitives et acte que le montant définitif des travaux sera précisé au conseil municipal pour approbation. Ces études feront l'objet d'une facturation à la commune en cas de non réalisation des travaux.
- 5) Autorise la FDEL à collecter le Certificats d'économie d'Énergie (CEE) générés par l'opération.

VOTE : POUR 13

FAIT ET DELIBERE JOUR ET AN QUE DESSUS.

6-Décision Modificative n°2 BP Bois de Chêne 2023 :

Objet : DM N°2 Dernière échéance d'emprunt sur BP Bois de Chêne 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget Bois de Chêne de l'exercice 2023.

FONCTIONNEMENT

Dépenses	
Article (Chap.) - Opération	Montant
6045 (011) : Achat d'études, prest. serv. (terrains à aménager)	-1 256,20
66111 (66) : Intérêts réglés à l'échéance	1 256,20
Total Dépenses	0

VOTE : POUR 13

Pour extrait conforme au registre des délibérations

B-Informations :

1/Pascal LAVAUUR et Valérie RICARD présentent au conseil la description des travaux de réalisation de la Pumptrack que l'entreprise THOMAS&DANIZAN a élaboré. En totalisant les devis des entreprises THAOMAS&DANIZAN et MERCADIER, le montant total des travaux prévu et la part de la Commune sont respectés.

2/ Concernant les travaux qui sont en cours sur le parvis de la Mairie, Pascal LAVAUUR demande conseil à Damien COLLIER pour les futures plantations.

3/Le nettoyage des chemins communaux est en cours. Le travail de la mini pelle sera terminé dans environ 1 semaine. Pascal LAVAUUR souligne l'excellent travail que M. BESSA Orlando (conducteur de la mini pelle) a effectué.

5/M. le Maire informe le conseil qu'un arrêté municipal a dû être pris en urgence concernant l'église du Bournaguet. En effet, les abatsons sont en cours de restauration mais la voûte intérieure menace de s'effondrer. L'église est donc fermée jusqu'à nouvel ordre. Pascal LAVAUUR va demander des devis pour remise en état. Une réflexion est en cours. Cette situation va perdurer.

6/Christelle MAZEYRIE, Valérie RICARD, Karine DELORD-BONNETAT et Pascal LAVAUUR sont allés, dans un premier temps, à la rencontre des 3 propriétaires concernés par les maisons situées au niveau de l'îlot central du Bourg de Trespoux afin de leur présenter le projet d'aménagement de la Commune et de recueillir leurs avis. Ils souhaitent conserver l'arbre devant l'église (car très ancien) et sont plutôt favorable à un marquage au sol qui permettrait de mieux situer les

places de parkings. Des souhaits ont été émis ; conserver l'accès au local de l'ancienne épicerie. Mme BRU et M. LEDOUX ont indiqué ne pas avoir besoin d'une surface privatisée de plus. Les avis sont favorables au projet.

7/Au sujet de l'action sociale, les agents communaux bénéficient de chèques cadeaux, de chocolats et d'un repas de fin d'année, offerts par la Mairie et le repas des aînés aura lieu le 03 Décembre 2023.

8/Christelle MAZEYRIE fait un point sur le recensement de la population qui aura lieu du 18 Janvier au 17 Février 2024 sur la Commune. Elle informe le conseil que 2 agents recenseurs (Mme COMBARIEU Isabelle et M. COELHO Cédric) vont effectuer cette enquête auprès des habitants de Trespoux-Rassiels sous la supervision de l'INSEE et de Rachel LEMOZIE qui sera le coordonnateur communal de cette mission. Ces agents recenseurs feront une première tournée de reconnaissance entre le 08 et le 17 Janvier 2024. Ils seront équipés d'une carte d'agent recenseur fournie par la Mairie.

9/La réalisation de la phase 2 de la Voie verte est difficile et plus longue que prévu car le tracé doit être modifié régulièrement suite au refus de différents propriétaires.

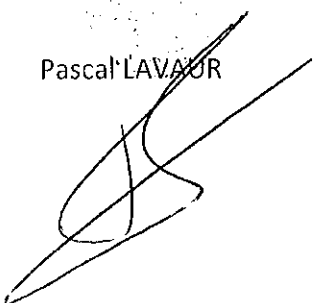
10/M. MARCOZ Christophe a demandé si c'était possible de poser du carrelage sur la terrasse extérieure du Multiservices. L'équipe municipale en rediscutera courant 2024 car le budget de cette année ne le permet pas.

11/4 personnes de la commune ont émis la demande de mise à disposition de terrain (gratuitement ou non) pour la construction de 1 ou 2 terrains de Paddle. Le conseil municipal va étudier cette demande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

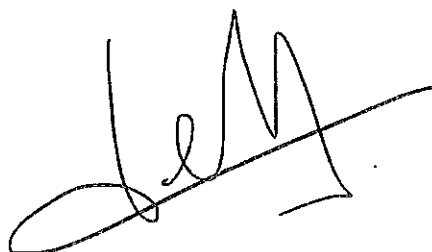
Le Maire,

Pascal LAVAUUR

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Pascal', written over a circular official stamp of the commune of Trespoux.

La Secrétaire,

Karine DELORD-BONNETAT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Karine', written in a stylized cursive script.